

AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN,
IMAGINER DEMAIN !

SOMMAIRE

- P2 : Qu'est-ce qu'une communauté de communes ?
- P3 : Le président et les élus du bureau communautaire
- P4 - 5 : Les compétences de la CCLTB
- P6 : L'organigramme des services
- P7 : Le budget 2016
- P8-9 : Les services de la CCLTB
- P10 : Les événements incontournables
- P11 : Le transport à la demande
- P12 : L'habitat
- P13 : La rentrée scolaire 2016
- P14 : Le SPANC
- P15-16 : Le mémo tri détachable

WWW.LETONNERROISENBOURGOGNE.FR

Le Sémaphore, 2 Avenue de la Gare
89700 TONNERRE - 03 86 54 86 11



QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La communauté de communes est un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement. Pour cela, elle possède une fiscalité propre qui lui confère des ressources permanentes, lui permettant de mener à bien ses projets et de garantir la bonne gestion des services publics intercommunaux.

La création de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE (CCLTB)** s'inscrit dans la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 et reste adaptée aux nouveaux objectifs fixés par le législateur.

CHIFFRES CLÉS : 17 070 HABITANTS - 788 KM² - 52 COMMUNES

QUELQUES DATES

1^{er} janvier 2014

Création de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (fusion de la communauté de communes du Tonnerrois et de celle du canton d'Ancy-le-Franc). La majorité des compétences exercées historiquement sont conservées : **collecte des déchets, développement économique, touristique et culturel, services à la population, animation jeunesse, scolaire, assainissement non collectif, ...**

1^{er} janvier 2016

• Cessation d'activité du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et reprise de ses compétences par la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne : **la santé, l'habitat, la gestion de la taxe de séjour.**

• Les élus mettent en place la **fiscalité professionnelle unique**. La communauté de communes se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

1^{er} septembre 2016

Prise de la **compétence scolaire** par la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne sur tout le territoire.

L'INTERCOMMUNALITÉ, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Composé de 75 délégués, le conseil communautaire se réunit au minimum une fois par trimestre. Les élus communautaires travaillent ainsi sur l'élaboration de projets, ils les adoptent collectivement le cas échéant puis pilotent leur mise en œuvre.

LES COMMISSIONS

Composées de conseillers, élus délégués communautaires mais aussi par des conseillers municipaux ou des personnalités qualifiées.

ÉTUDIENT ET PROPOSENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des 6 vice-présidents et de 20 délégués

COORDONNE ET VALIDE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

75 délégués communautaires élus par les citoyens des 52 communes

DÉCIDE

LES SERVICES

Le directeur général des services (DGS) et 64 agents (134 en septembre) travaillent au quotidien pour le bon fonctionnement de la communauté de communes au service du territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

EXÉCUTENT

Directeur de la publication : Maurice PIANON
Rédaction : les services de la CCLTB
Conception : Intentions Graphiques – Epineuil (89)
Impression : Voluprint - Perrigny (89)
Crédits photos : CCLTB, Fotolia, Delphine Goumaz
Date de parution : juillet 2016
Dépôt légal à parution : en cours

LE PRÉSIDENT ET LES ÉLUS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



Le Président
Maurice PIANON
Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Yonne
Maire d'Yrouerre

L'EXÉCUTIF, MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



1^{ère} Vice-Présidente
Anne JÉRUSALEM
Vice-Présidente du Conseil Départemental
de l'Yonne, Maire de chassignelles

En charge de la compétence scolaire et jeunesse



2^{ème} Vice-Président
Jean-Pierre BOUILHAC
Maire de Tanlay

En charge de la compétence services à la personne



3^{ème} Vice-Président
Pascal LENOIR
délégué de la commune de Tonnerre

En charge de la compétence économie



4^{ème} Vice-Président
Catherine TRONEL
Maire d'Argentanay



5^{ème} Vice-Président
Gérard GOVIN
délégué de la commune de
Flogny-la-Chapelle

En charge de la compétence développement durable



6^{ème} Vice-Président
Emmanuel DELAGNEAU
Maire d'Ancy-le-Franc

*En charge de la compétence communication, conservatoire de musique
et danse, animations culturelles et sportives*

LES DÉLÉGUÉS, MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jean-Marc DICHE
délégué titulaire de
Ancy-le-Franc

Pierrette GIBIER
déléguée titulaire de
Collan

Thierry DURAND
délégué titulaire de
Cruzy-le-Châtel

José DE PINHO
délégué titulaire de
Cry s/Armançon

Olivier DURAND
délégué titulaire de
Dyé

Françoise SAVIE-EUSTACHE
déléguée titulaire de
Épineuil

Jean-Bernard CAILLIET
délégué titulaire de
Flogny-la-Chapelle

Sandrine NEYENS
déléguée titulaire de
Gland

Dominique PROT
délégué titulaire de
Junay

Laurent MOULINIER
délégué titulaire de
Lézennes

Jean Louis-GONON
délégué titulaire de
Nuits s/Armançon

Éric COQUILLE
délégué titulaire de
Perrigny s/Armançon

Rémi GAUTHERON
délégué titulaire de
Roffey

Jean-Louis MARONNAT
délégué titulaire de
Sennevoy-le-Haut

Thomas LEVOY
délégué titulaire de
Tissey

Delphine GOUMAZ
déléguée titulaire de
Tonnerre

Jean-Pierre GOURDIN
délégué titulaire de
Tonnerre

Mickail SERIN
délégué titulaire de
Tonnerre

Didier BAUDOIN,
délégué titulaire de
Villon

José PONSARD
délégué titulaire de
Vireaux

RETROUVEZ LA LISTE DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES SUR WWW.LETONNERROISENBURGOGNE.FR

LES COMPÉTENCES DE LA CCLTB

1

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1 111 026 €

soit 11% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

- **L'aménagement du numérique** afin de permettre au territoire de bénéficier du très haut débit et d'une meilleure couverture en matière de téléphonie mobile.
- La gestion de la **pépinière tertiaire** du Sémaphore. Elle propose aujourd'hui 10 bureaux. Pour répondre à la demande, un projet d'agrandissement de la pépinière sur le site du Sémaphore est en cours.
- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales d'intérêt communautaire.
- **Soutien aux actions de promotion touristique** du territoire en lien avec l'office de tourisme du Tonnerrois en Bourgogne.
 - Le financement de **projets touristiques** (édition de catalogues et divers imprimés, la signalétique touristique).
 - La signature d'une convention d'objectifs et de gestion avec l'office de tourisme intercommunal et la mise à disposition de personnel qualifié.
 - La perception de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques du territoire.

3

LA GESTION ET L'ANIMATION DU PÔLE PETITE ENFANCE « L'ÎLOT BAMBINS »

596 218 €

soit 6% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

- **Un guichet unique** permettant aux parents de recevoir toutes les informations nécessaires à la garde de leur enfant.
- **Un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)** à Tonnerre avec des antennes à Ancy-le-Franc et Flogny-la-Chapelle. Il assure le lien entre les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les personnes travaillant au domicile des familles.
- **Une crèche** (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) pouvant recevoir 40 enfants de deux mois et demi à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

2

L'ORGANISATION D'OFFRES DE SERVICES À LA PERSONNE

172 557 €

soit 2% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

- Organisation et gestion des **Relais Services Publics du Tonnerrois** : 3 Relais Services Publics (à Ancy-le-Franc, à Tanlay et à Tonnerre) sont proposés, avec des agents d'accueil qui apportent leur aide aux habitants pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives.
- **Organisation et gestion du transport à la demande** le service « Trans Interco, de chez vous au marché » qui vous conduit de votre domicile au centre-ville de Tonnerre ou Ancy-le-Franc (*Pour en savoir plus, lire page 12*).
- Mise en œuvre du 2^{ème} **Contrat Local de Santé** sur le Tonnerrois en Bourgogne (CLS), pour tenter de répondre aux enjeux et aux besoins du territoire autour de la santé.
- Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire **en faveur du logement**.

4

LA GESTION ET L'ANIMATION DES SERVICES AUTOUR DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

741 255 €

soit 7,5% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB (sans le scolaire)

- La CCLTB gère actuellement certaines activités en matière d'enfance jeunesse sur une partie du territoire. À compter du **1^{er} septembre 2016**, ses compétences sont élargies à l'ensemble des " différents temps de l'enfant " sur tout le territoire, notamment dans la gestion de :
 - **6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** dont 3 multisites sur les temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredi après-midi) et extra-scolaires (petites et grandes vacances). *Voir les sites sur la carte p8 et p9.*
 - **L'ensemble des services scolaires des écoles publiques maternelles et élémentaires** (y compris l'entretien des locaux, le renouvellement du matériel, gestion des bâtiments, etc.).
 - **La restauration scolaire.**
 - **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).**
 - **L'école multisports d'Ancy-le-Franc** : découverte et initiation d'activités sportives pour les enfants de 6 à 11 ans.



5

LE SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

506 326 €

soit 5% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

- **Gestion du conservatoire de musique et de danse** : le conservatoire propose une offre diversifiée dans les domaines de la musique et de la danse sur trois sites : Tonnerre, Flogny-la-Chapelle et Ancy-le-Franc.
- **Organisation du Raid Armançon Découverte** : le rendez-vous annuel des sportifs, en famille ou en équipe.
- **Soutien financier aux associations locales** pour leurs actions culturelles ou sportives (Les concerts de Musicancy, Les Médiévales, Les Boucles de l'Yonne, les Vinées Tonnerroises, l'AST Omnisport de Tonnerre, le F.I.L.M., etc.)

6

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2 655 695 €

soit 27% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

- La gestion et l'organisation de la **collecte des déchets ménagers**.
- La mise en place de la gestion et de l'organisation du **tri sélectif** : les consignes de tri, les points d'apports volontaires, etc.
- La gestion des déchèteries d'Ancy-le-Franc, Rugny, Tonnerre et des installations de stockages des déchets inertes.
- La mise en place de la **politique de prévention des déchets** (compostage, réemploi, etc.).

7

LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE MUTUALISÉ POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

43 179 €

soit 0,5% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

Le Tonnerrois en Bourgogne a créé un service mutualisé pour l'application du droit des sols, au bénéfice des communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols. Ce service instruit, selon les cas, les demandes d'autorisation (*permis de construire, d'aménager ou de démolir*), les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme pour le compte de 11 communes :

Aisy sur Armançon, Épineuil, Flogny-la-Chapelle, Ravières et Tanlay, mais aussi **Beines, Chablis, Ligny-le-Châtel, Maligny, Pontigny** et **Saint-Cyr-les-Colons** (dans le cadre d'une convention visant à réduire les coûts du service pour chaque commune concernée).

8

LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

116 907 €

soit 1,17% du Budget (fonctionnement) de la CCLTB

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes membres ont décidé de confier la compétence **SPANC** à la communauté de communes. Ce choix de l'échelon intercommunal répond à une volonté de réaliser des économies d'échelle et donc d'offrir aux usagers le meilleur service au meilleur coût.

Le **service SPANC** a pour mission la réalisation des contrôles de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter (contrôles de conception et de réalisation) et existantes (contrôle diagnostic initial et contrôle de bon fonctionnement) sur le territoire des 52 Communes. Les missions techniques sont confiées à un prestataire.

Soulignons également, dans le cadre de l'intérêt communautaire, l'adhésion de la communauté de communes, aux services : de la fourrière animale du centre Yonne ; du Syndicat du Bassin Versant de l'Armançon ; du Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ; de l'Agence Technique Départementale.

Ce qui permet le plus souvent aux communes membres de bénéficier de l'accompagnement et des conseils de ces différentes structures dans la réalisation de leurs projets.

ORGANIGRAMME DE LA CCLTB

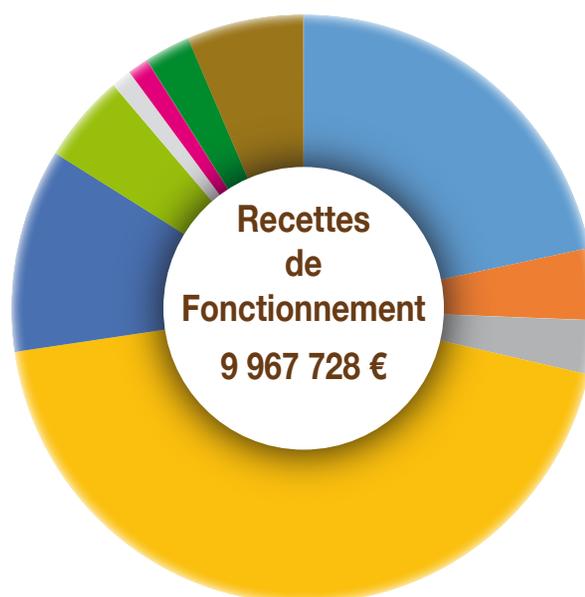
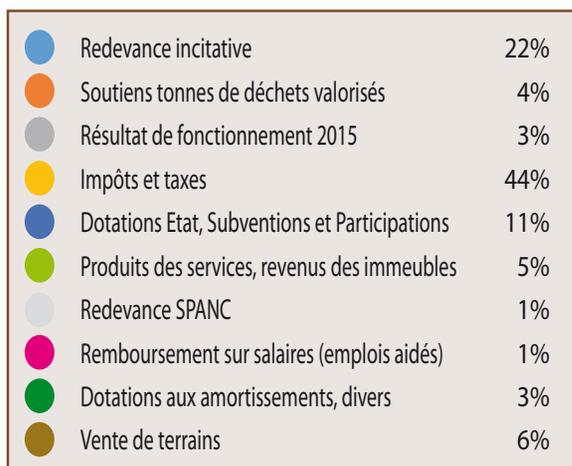
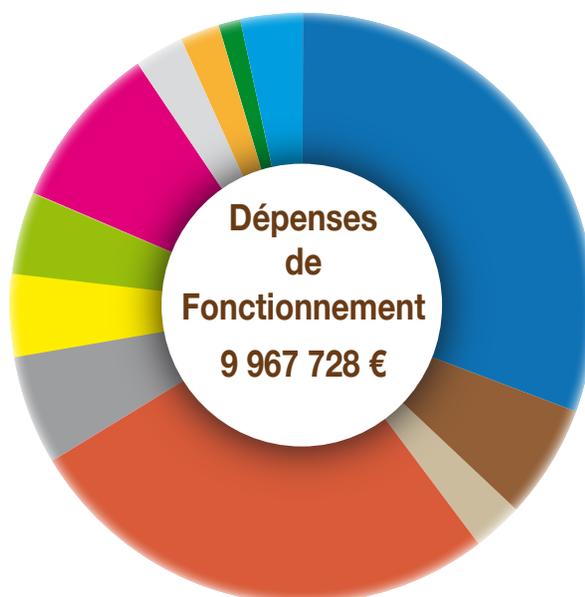
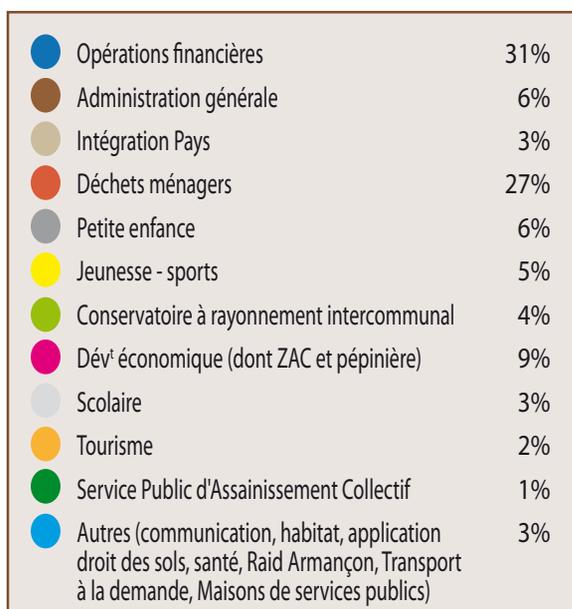
La Communauté de Communes emploie 64 agents (134 agents en septembre 2016) pour le bon fonctionnement de la collectivité au service du territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

DIRECTION GÉNÉRALE Élu référent : Maurice PIANON	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES Mathieu PASQUET 03 86 54 86 13 dgs@letonnerroisenbourgogne.fr	ACCUEIL, SECRÉTARIAT Émeline DUPLESSY 03 86 54 86 11 contact@letonnerroisenbourgogne.fr	
MOYENS GÉNÉRAUX	Pôle Finance / Moyens Ressources humaines Patricia MORDAL 03 86 55 39 41 administration@letonnerroisenbourgogne.fr	Système d'information et de communication Jérôme CHARDON 03 86 54 87 06 sic@letonnerroisenbourgogne.fr	Prévention hygiène et sécurité au travail Élodie TOBIET 03 86 54 39 01 prevention@letonnerroisenbourgogne.fr
SERVICES À LA PERSONNE Élu référent : Jean-Pierre BOUILHAC	Pôle petite enfance Noëlle HENKOUS 03 86 55 44 38 lilotbambins@letonnerroisenbourgogne.fr	Santé Aurore DESRUES 03 86 54 86 60 animation-territoriale@letonnerroisenbourgogne.fr	Application du droit des sols Jessica MENNELLA 03 86 54 47 86 ads@letonnerroisenbourgogne.fr
COMMUNICATION, CONSERVATOIRE ANIMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES Élu référent : Emmanuel DELAGNEAU	Pôle sports Laurent BORNET 03 86 54 86 10 jeunesse-sports@letonnerroisenbourgogne.fr	Pôle culture - conservatoire de musique et de danse Alexandre COMBLE 03 86 54 45 26 conservatoire@letonnerroisenbourgogne.fr	Pôle communication Marina VOISINOT 03 86 54 87 10 communication@letonnerroisenbourgogne.fr
JEUNESSE Élu référent : Anne JERUSALEM	Pôle affaires scolaires Océane COLIN 03 86 54 46 48 coordination-scolaire@letonnerroisenbourgogne.fr	Pôle jeunesse Laurent BORNET 03 86 54 86 10 jeunesse-sport@letonnerroisenbourgogne.fr	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Élu référent : Pascal LENOIR	Pôle économie François PRUDENT 03 86 54 87 13 economie@letonnerroisenbourgogne.fr		
TOURISME Élu référent :	Pôle tourisme François PRUDENT 03 86 54 87 13 tourisme@letonnerroisenbourgogne.fr		
DÉVELOPPEMENT DURABLE Élu référent : Gérard GOVIN	Pôle développement durable Christine GRAILLOT 03 86 55 39 43 developpement-durable@letonnerroisenbourgogne.fr		



LE BUDGET PRIMITIF 2016

LE 21 MARS 2016, LES ÉLUS ONT VOTÉ LE TROISIÈME BUDGET COMMUNAUTAIRE.



3 763 914 € POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT :

- **La réalisation d'un plateau « santé »** dans les locaux du bâtiment « Sémaphore ».
- Le projet d'**acquisition de locaux** pour le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
- La mise en place de **panneaux pour la Petite Route de l'Armançon**.
- L'accompagnement à la **revitalisation du centre-bourg de Tonnerre**.
- L'acquisition et installation des **panneaux à messages variables**.
- **Au titre du développement économique :**
 - le pilotage d'une **étude sur l'économie circulaire**,
 - le lancement de la tranche ferme du **schéma départemental d'aménagement numérique du territoire**,
 - la réalisation d'études et **l'aménagement de mâts au titre de l'accès haut-débit via l'hertzien**,
 - la construction de 5 mâts afin de **résorber les zones blanches** au titre de la téléphonie mobile,
 - **l'extension de la pépinière d'entreprises SÉMAPHORE**, au rez-de-chaussée du bâtiment.

LES SERVICES DE LA CCLTB





	Effectifs en %	Budget en %
Écoles / Accueils de loisirs	* 19%	7,50% du BP 2016
Conservatoire (ou antenne)	11%	4,5% du BP 2016
RSP (Relais Service Public)	5%	0,7% du BP 2016
Office de tourisme	5%	2% du BP 2016
Relais Assistantes Maternelles (RAM)	3%	6% du BP 2016
L'îlot Bambins (Pôle Petite enfance)	24%	
Déchèterie / ISDI / PAV	8%	**27% du BP 2016

Effectifs du service/effectif total en %
Budget du service/budget global en %

* à partir du 1^{er} septembre 2016, la compétence scolaire (écoles, ALSH) représentera 60% des effectifs.

** les 27% comprennent les déchèteries mais aussi toute la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Les 25% d'effectifs restant sont répartis dans les pôles sur le site du Sémaphore à Tonnerre : services généraux, développement économique, animation territoriale (santé, habitat), développement durable, communication, direction.



ÉVÈNEMENTS INCONTOURNABLES

2016

VISITES NOCTURNES CHÂTEAU DE MAULNES

SAMEDIS 4 JUIN, 2 JUILLET, 6 AOÛT ET 3 SEPTEMBRE

LA VIE QUOTIDIENNE DANS UN CHÂTEAU DE CHASSE
À LA RENAISSANCE

21h30, visites guidées, sur réservation : 03 86 75 03 15



MUSICANCY AU CHÂTEAU D'ANCY LE FRANC

DU 15 MAI AU 2 OCTOBRE

7 VISITES-CONCERTS et une promenade musicale dans un cadre incomparable, le château d'Ancy-le-Franc.

Contact et réservation sur www.musicancy.org



LE RAID ARMANÇON DÉCOUVERTE AUTOUR DE NUITS SUR ARMANÇON

17 ET 18 SEPTEMBRE

NOUVEAUTÉ :

Samedi 17 septembre :

- La Rando Découverte, épreuve à allure libre (initiation à la marche nordique) ouverte à tous
- Mini Raid Familial

Dimanche 18 septembre : Raid Armançon Découverte

Contact et inscription : www.rad89.net ou 03 86 75 03 15



74^E FOIRE EXPO DU TONNERROIS

26, 27, 28 ET 29 AOÛT

Foire gastronomique et artisanale avec de nombreux artisans, un vide grenier et des animations (concerts, démonstrations de karaté et de capoeira, feu d'artifice, tour de la ville en petit train,...). Fête foraine sur les 4 jours.



LES MÉDIÉVALES DE TONNERRE

LES 9, 10 ET 11 SEPTEMBRE

Grand marché médiéval, nombreuses animations et spectacles de rue.

Vendredi soir : bal et repas médiéval.

Samedi soir : concert médiéval.

Contact : office de tourisme Le Tonnerrois en Bourgogne 03 86 55 14 48.



LA NAVETTE TOURISTIQUE !

EMPRUNTEZ LA DU 15 JUILLET AU 21 AOÛT 2016.

Départ de la gare de Tonnerre

Elle dessert les châteaux de Tanlay, Ancy-le-Franc, Maulnes et le village de Noyers sur Serein.

Tarifs : 2€ aller simple (4€ pass libre circulation à la journée), gratuité pour les moins de 15 ans accompagnés. Les billets sont à prendre dans la navette.

Les horaires : office de tourisme Le Tonnerrois en Bourgogne
03 86 55 14 48



TRANSPORT À LA DEMANDE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENVISAGE DE PROPOSER UN NOUVEAU SERVICE

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE, LE RELAIS BUS ÉVOLUERA ET DEVIENDRA " TRANS INTERCO, DE CHEZ VOUS AU MARCHÉ ".

COMMENT FONCTIONNERA LE " TRANS INTERCO " ?

Ce nouveau service de transport prendra les usagers à domicile, les emmènera au rendez-vous souhaité et les ramènera ensuite chez eux.

• **Tous les mercredis matins**, les personnes résidant sur les cantons de Cruzy-le-Châtel, de Flogny-la-chapelle et de Tonnerre seront transportées vers Tonnerre.

• **Tous les jeudis matins**, les personnes du canton d'Ancy-le-Franc seront transportées vers Ancy-le-Franc.

• Les horaires d'aller et retour seront à adapter suivant les demandes : le matin à partir de 8h30 avec un retour en fin de matinée vers 12h. Les usagers seront sur site durant 2h, entre 9h et 11h.

COMMENT FAIRE APPEL À " TRANS INTERCO " ?

À partir du 1^{er} septembre :

les usagers devront obligatoirement S'INSCRIRE en téléphonant au service de la CCLTB au 03 86 55 37 55* et /ou par Internet via un formulaire en ligne avant le lundi matin 11h30.

Le service de réservation sera à disposition des usagers du lundi au vendredi matin (hors jours fériés) de 8h30 à 12h.

LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (personnes se déplaçant en fauteuil roulant et personnes mal voyantes) pourront être accompagnées quel que soit le motif du déplacement. Le nombre d'accompagnateur est limité à un et ce dernier voyage gratuitement.

Il devra être membre de la famille proche ou avoir le statut de personnel médical /paramédical /aide à domicile / auxiliaire de vie.

La personne à mobilité réduite devra signaler cette nécessité lors de la prise de réservation.

TARIFS :

Le paiement par l'usager se fera le jour du déplacement, avant la montée dans le véhicule et directement auprès du transporteur.

- Plein tarif : 6 €
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit avec un accompagnateur ayant réglé son ticket de transport.
- Accès au service payant pour les 12-16 ans.

CARTE DES COMMUNES DESSERVIES PAR LE " TRANS INTERCO "



Communes desservies tous les mercredis matin à destination de Tonnerre.

Communes desservies tous les jeudis matin à destination d'Ancy-le-Franc.

HABITAT

DES SPÉCIALISTES DE L'HABITAT PEUVENT VOUS AIDER ...

VOUS ÊTES...

Un FUTUR
PROPRIÉTAIRE



le PROPRIÉTAIRE d'une résidence
PRINCIPALE, SECONDAIRE,
d'un HÉBERGEMENT TOURISTIQUE,



Un LOCATAIRE ou un BAILLEUR



BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS GRATUITS AVEC :

ADIL / Point Rénovation Infos Services

Elle assure une mission de service public d'information générale sur tous les thèmes liés au logement et à l'habitat (informations juridiques, financières et fiscales).

Coordonnées : Tél. : 03 86 72 16 16

Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre

Tous les 4^{ème} vendredis de chaque mois de 10h à 12h sans RDV



Espace Info Énergie

Il a pour mission l'information sur les thèmes des économies d'énergie et des énergies renouvelables (informations techniques et financières).

Coordonnées : Tél. : 03 86 72 16 16

Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre

Tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h sur RDV



C.A.U.E

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement conseille gratuitement les particuliers et assiste les maîtres d'ouvrages publics (municipalités, communauté de communes,...) et privés (associations, entreprises,...) pour ce qui concerne leurs projet de construction, réhabilitation ou encore d'aménagement.

Coordonnées : Tél. : 03 86 72 87 19.

Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre

Tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h sur RDV



A.N.A.H.

Elle peut intervenir sous conditions pour des travaux d'amélioration énergétique de votre logement, d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap, de réhabilitation d'un logement très dégradé.

Coordonnées : Tél. : 03 86 48 41 40

Permanences : téléphoniques du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45



Téléchargez ces informations sur <http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Urbanisme-et-habitat>

RENTRÉE SCOLAIRE 2016

TARIFS APPLIQUÉS SUR L'ENSEMBLE DU TONNERROIS EN BOURGOGNE DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Restauration scolaire comprenant le temps de garde des enfants (hors repas)	
Tranches de QF*	Tarifs
< 480	3,20 €
480 - 670	3,50 €
671 - 900	4,00 €
901 - 1200	4,50 €
1201 - 1600	5,00 €
> 1600	5,50 €

Temps d'accueil périscolaire (avant et après l'école)			
Tranches de QF*	Accueil de matin (Forfait)	Accueil du soir	
		1 ^{ère} heure	Forfait
< 480	1,20 €	1,20 €	2,40 €
480 - 670	1,30 €	1,30 €	2,60 €
671 - 900	1,40 €	1,40 €	2,80 €
901 - 1200	1,50 €	1,50 €	3,00 €
1201 - 1600	1,60 €	1,60 €	3,20 €
> 1600	1,70 €	1,70 €	3,40 €

*QF = Quotien Familial

Tarif pour l'accompagnement à la
scolarité proposé sur Tonnerre

Cotisation annuelle >

14 €

Temps extrascolaire (petites et grandes vacances en accueil de loisirs)						
Formules	< 480	481 - 670	671 - 900	901 - 1200	1201 - 1600	>1600
1/2 journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Mercredi avec repas	4,00 €	6,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €
Journée sans repas	4,00 €	6,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €
Journée avec repas	5,00 €	7,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
Forfait semaine sans repas	18,50 €	20,50 €	34,00 €	38,00 €	42,00 €	46,00 €
Forfait semaine avec repas	22,00 €	25,00 €	42,00 €	46,00 €	48,00 €	50,00 €

Parallèlement à la cotisation annuelle de 15 € (permettant d'accéder toute l'année aux activités se déroulant au secteur jeunes), un système de carte à points vous sera proposé pour participer à des activités spécifiques.
X point(s) = 1 activité

Consulter le secteur jeunes pour plus de précisions.

Temps extrascolaire (petites et grandes vacances du secteur jeunes)		
Tranches de QF	Tarifs	
	Carte 5 points	Carte 10 points
< 480	9 €	18 €
480 - 670	10 €	20 €
671 - 900	11 €	22 €
901 - 1200	12 €	24 €
1201 - 1600	13 €	26 €
> 1600	14 €	28 €

<http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Enfance-jeunesse/Scolarite/La-rentree-2016>

LE SPANC

TRAITEMENT DES REJETS D'EAUX USÉES, UNE OBLIGATION POUR LES PARTICULIERS

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou **SPANC**) est une obligation légale imposée par la Loi sur l'Eau et les décrets relatifs au Grenelle de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne s'est par conséquent dotée de ce nouveau service.

LE SPANC, SON RÔLE ?

Il vise à contrôler le traitement des rejets d'eaux usées afin de **préserver l'environnement et la salubrité publique**.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les habitations non raccordées à un réseau d'eaux usées collectif sont concernées par le SPANC, dès lors qu'elles rejettent des eaux usées domestiques. Ces habitations doivent mettre en place un système d'assainissement non collectif, directement sur le terrain de la maison.

Sur le territoire de la communauté de communes, **2 500 installations sont concernées**.

QUAND FAIRE APPEL AU SPANC ?

Le SPANC doit être sollicité dans les cas suivants :

- Installation existante : le SPANC réalise une visite de bon fonctionnement de votre assainissement. Si l'installation est défaillante, elle devra faire l'objet de travaux spécifiés par le contrôleur, à la charge du propriétaire.
- Construction d'une nouvelle installation ou réhabilitation d'une installation existante.

le SPANC vérifie dans les deux cas la conformité de la conception et de l'exécution avant remblaiement.



Une demande d'autorisation d'installation doit être faite auprès du SPANC avant le début des travaux. Le formulaire est disponible sur :

<http://spanc-ccltb.be-bios.com> et doit être renvoyé au service de la CCLTB.

- Vente de biens immobiliers et demande de permis de construire : concernant ces démarches, contactez le SPANC.

Le SPANC est à votre service pour :

- Vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche de mise aux normes.
- Vous renseigner sur le choix du système d'assainissement, la réglementation en vigueur, listing des bureaux d'étude et vidangeurs agréés.

La communauté de communes a confié la réalisation technique des contrôles à la société BIOS.

Ces prestations donnent lieu au paiement d'une redevance versée par le propriétaire de l'habitation au SPANC du Tonnerrois en Bourgogne.

QUI CONTACTER ?

La communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne
SPANC

Le Sémaphore, 2 Avenue de la Gare 89700 TONNERRE

Tél. : **03 86 54 46 47**

ou spanc@letonnerroisenbourgogne.fr

Pour plus d'informations sur le SPANC, son règlement précisant les obligations et responsabilités des propriétaires et usagers, la redevance 2016,... mais aussi pour télécharger le formulaire d'autorisation d'un assainissement non collectif :

MÉMO TRI

NOUVEAU



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

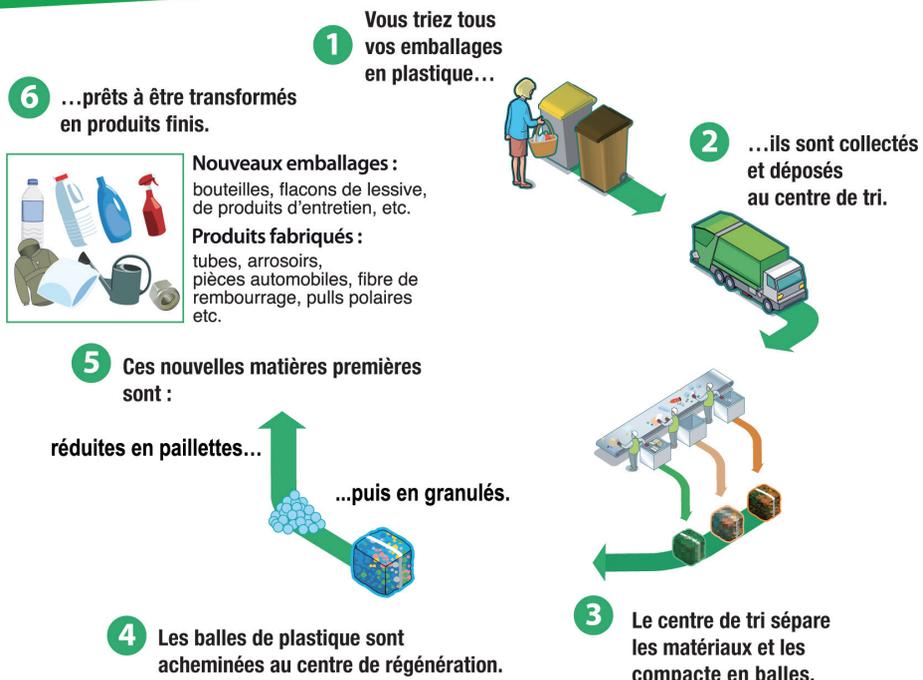


Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

MÉMO TRI

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans les bacs de tri

**1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !**
Attention : seuls les emballages se trient,
pas les objets ou la vaisselle.

**2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.**

**3 Déposez vos emballages
en vrac dans le bac.**

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**



BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL
ET CARTON**



EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



**Merci de bien
aplatir
vos emballages**

À RECYCLER

**TOUS
LES PAPIERS**



JOURNAUX
ET MAGAZINES



ANNUAIRES
ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES ET
AUTRES PAPIERS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

Téléphone : 03 86 55 39 42

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

 **ECO
EMBALLAGES**